

# INDEMNISATION DES ARBITRES

A utiliser sur les épreuves régionales par le délégué de service

La tarification figure sur la fiche "Indemnisations"

A charge du Comité régional

Comité régional du Grand Est

Maison des sports

13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE

Titre de l'épreuve : \_\_\_\_\_

Catégories : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Organisateur : \_\_\_\_\_

## COLLEGE DES ARBITRES

A compléter par le président du jury. Toutes les informations demandées doivent être renseignées avec exactitude.

1) Les officiels qui ne facturent pas de frais de déplacement (voyage avec un collègue ou toute autre raison) indiquent "0" dans la case Kms

Concernant la valeur à indiquer pour les Kms de votre voyage, ce sont les kilomètres aller retour qui sont à mentionner.

2) Les officiels ne souhaitant pas bénéficier d'une vacation (indemnité de mission) doivent mentionner "**NON**" dans la colonne "Vacation".

Il n'est pas obligatoire de mentionner le montant de la vacation, le Cr s'en charge / Les chronos oui qui agissent en tant que tel (40€).

Nom, prénom	Fonction	Licence	Adresse	Kms A/R	Vacation
		46.			
		46.			
		46.			
		46.			

## OBSERVATIONS

Toutes informations sur l'activité des officiels, une éventuelle absence, l'assistance d'un prestataire, un stagiaire arbitre, etc.

Signature du Président du Jury : \_\_\_\_\_

Réservé au comité régional

Validation, date